COMITÉ INTERNATIONAL

I

Les Sociétés de secours et le Comité international

Le Comité international n'a pas, comme on sait, les mêmes attributions que les Comités centraux, placés à la tête des associations *nationales* de secours. Ceux-ci doivent, soit par eux-mêmes, soit par l'organe de leurs sous-comités provinciaux ou locaux, solliciter, chacun dans son ressort, des secours de toute nature en faveur des blessés, et en régler l'emploi, en en centralisant la direction pour chaque pays. Ce devoir incombe, en cas de guerre, à *tous* les comités qui font partie de notre fédération de la Croix rouge, qu'ils appartiennent ou n'appartiennent pas aux nations belligérantes. — Quant à l'application de ces secours au profit des victimes de la guerre, elle concerne exclusivement les comités belligérants, à la disposition desquels les comités neutres doivent se borner à mettre les ressources diverses qu'ils ont pu réunir chez eux.

Cette organisation est fondée, à la fois, sur l'obligation morale pour tous les peuples de s'entr'aider dans les grandes calamités, et sur la nécessité reconnue de l'unité de direction, pour la répartition des dons et des services volontaires, dans chaque armée. Elle est assez simple pour être aisément comprise, et en même temps assez complète, semble-t-il, pour faire converger tous les ruisseaux de la charité publique ou privée vers les points les plus menacés.

Pourtant la Conférence internationale qui fonda cette œuvre à Genève, en 1863, comprit la convenance d'établir entre tant des Comités, indépendants les uns des autres, un lien, qui attestât par son existence la commune origine de ces groupes divers, et l'identité des principes qui les guident. Le temps et l'expérience ne firent que confirmer ce sentiment, et, en 1869, la Conférence de Berlin, non contente de conserver au Comité international, siégeant à Genève, les

attributions un peu vagues qui lui avaient été conférées à cet effet en 1863 et en 1867, le chargea expressément de « veiller à ce qu'il se forme, en temps de guerre, dans une localité convenablement choisie, un bureau de correspondance et de renseignements, qui facilite, de toutes manières, l'échange des communications entre les comités et la transmission des secours. »

II

Création d'une agence internationale

Notre devoir était conséquemment tout tracé lorsque s'ouvrit la campagne de 1870. Ayant à créer une *Agence internationale*, notre premier soin fut d'en fixer le siége.

Nos regards se portèrent sur deux villes, que leur position géographique recommandait naturellement à notre attention. C'étaient Luxembourg au nord et Bâle au sud. Si Luxembourg eût possédé à ce moment-là un comité central, avec lequel nous eussions été déjà en relations suivies, il est vraisemblable que nous aurions sollicité ses bons offices pour la direction de l'Agence, mais il n'en était point ainsi, et ce n'est que plus tard que nous avons eu la joie de voir le grand-duché venir se placer sous l'égide de la Croix rouge. Dans ces conditions Bâle nous sembla mériter la préférence, non-seulement comme tête de ligne des chemins de fer allemands et français, qui conduisaient le plus directement sur le théâtre des premiers combats, mais aussi à cause de sa proximité de Genève. Nous pensions, en effet, qu'il serait avantageux, pour l'essai de l'institution nouvelle, que le Comité international pût communiquer facilement et rapidement avec l'Agence. Luxembourg, sous ce rapport, laissait à désirer, et nous croyons qu'il n'y a pas lieu de regretter le choix que nous avons fait. Sans doute l'Agence de Bâle n'a pas pu se rendre également utile à tous les comités centraux, mais cet inconvénient était inévitable de toutes manières, puisque l'immense zône occupée par les belligérants mettait une barrière, presque infranchissable, entre les pays du nord et ceux du sud de l'Europe.

Deux circulaires successives, des 18 et 22 juillet, portèrent à la

connaissance des comités centraux la création de l'Agence de Bâle. Le public en fut également instruit par des avis insérés dans les journaux.

A dater du 31 août l'Agence a publié elle-même, de dix en dix jours, des rapports successifs, qui nous dispensent de retracer ici en détail ses divers travaux. Il nous suffira d'en donner, un aperçu à nos lecteurs.

III

Secours matériels

Aux termes de la résolution prise à Berlin, les occupations de l'Agence ne devaient consister qu'en un travail de bureau, car on n'avait guère eu en vue qu'une centralisation des renseignements utiles à tous. Nous pensions que notre tâche serait essentiellement de faciliter, par nos conseils, la transmission des secours offerts par les neutres aux belligérants. Pour cela nous prierions ces derniers de nous dire la nature, l'étendue, le siége de leurs besoins, ainsi que les facilités de transport qu'ils pourraient offrir, et nous porterions ces indications à la connaissance des neutres; ou bien encore nous annoncerions aux belligérants les offres spontanées des neutres, et notifierions à ceux-ci leur acceptation ou leur refus.

Le but de ces communications devait être, on le devine, de régler la production des secours sur leur consommation, d'éviter les sacrifices inutiles, les déperditions de forces, d'obtenir, en un mot, de l'effort de la charité privée, le plus grand effet utile possible.

Ce programme nous avons essayé de le remplir, mais nous avons pressenti dès l'abord qu'il fallait le compléter, par la création à Bâle d'un entrepôt de matériel.

Les hommes intelligents et dévoués auxquels nous avons confié la direction de l'Agence [1], s'associèrent à notre manière de voir et

[1] C'étaient MM. A. Krayer-Förster, Th. Sarasin-Bischoff, A. Vischer-Sarasin, prof. Socin, auxquels plusieurs personnes furent adjointes par la suite.

Aujourd'hui l'Agence occupe dix-sept hommes et un Comité d'une trentaine de dames.

adjoignirent un magasin à leur bureau. Il était évident, en effet, que pour « faciliter *de toutes manières* la transmission des secours », il fallait surtout épargner aux donateurs la peine d'expédier eux-mêmes leurs envois aux belligérants, et leur offrir des garanties pour l'arrivée des colis à destination. L'Agence, en se chargeant de ce service, devait favoriser beaucoup l'essor de la charité, et la manière dont ses offres furent accueillies du public témoigne assez qu'elle a été sous ce rapport d'une réelle utilité.

Les registres du magasin de Bâle constatent que, du 8 août au 30 septembre, il a été expédié 1,896 colis, soit en moyenne 35 par jour. Le Suisse et l'Italie en ont fourni la plus grande partie, mais il en est venu aussi d'Espagne, d'Autriche, de Russie, etc.

Quant aux dons en argent ils s'élevaient approximativement à 90,000 fr. à la fin de septembre.

Les avis reçus des comités belligérants, relativement aux dons en nature qu'ils désiraient le plus, n'ont guère été fournis à l'Agence que par des comités *locaux*, que les dépôts de leur pays n'alimentaient pas avec assez de régularité, de promptitude ou d'abondance. C'est ainsi que, pour répondre à des demandes pressantes, nous avons expédié des dons à Carlsruhe, Stuttgart, Fribourg, Mannheim, en Allemagne, — Strasbourg, Niederbronn, Mulhouse, Hagenau, Bischwiller, en France. Quant aux Comités centraux, nous leur avons envoyé à Paris, à Berlin et à Munich des cargaisons assorties, conformément aux instructions générales qu'ils nous ont données. Indépendamment des hôpitaux sédentaires, nous avons cherché à atteindre les ambulances des armées, pour subvenir aux premiers besoins des blessés.

Toutes les fois qu'une assistance spéciale nous était demandée, nous en faisions part à nos correspondants, et ainsi beaucoup d'objets nous ont été envoyés en quelque sorte sur commande.

Nous avions pris soin d'ailleurs de faire imprimer et répandre la nomenclature des choses que nous jugions, *a priori*, devoir être le plus appréciées.

Enfin, lorsque les belligérants nous demandaient des choses que nous n'avions pas en magasin et qu'il était urgent de leur envoyer, nous les achetions avec les dons en argent qui nous avaient été remis.

Conduits par la force des choses, comme nous l'avons dit, à nous

charger de la répartition des dons, nous nous sommes trouvés placés dans une situation fort délicate. Notre devoir, conforme à notre désir, était de nous comporter d'une manière absolument impartiale, mais il était bien difficile, quelle que fût la pureté de nos intentions, de ne pas donner prise à la critique. Nous pouvions en effet manifester notre impartialité de deux manières : la première eût consisté à faire deux parts absolument égales pour l'un et pour l'autre des belligérants; la seconde à répondre indistinctement à tous les cris de détresse d'où qu'ils partissent, allant au plus pressé, sans nous inquiéter de savoir si ces appels nous étaient adressés en allemand ou en français. Au début nous avons pratiqué le système de l'égalité, et un rapport provisoire, daté du 13 août, accuse un nombre égal de caisses ou de ballots expédié de chaque côté. Mais bientôt le sentiment de l'équité nous contraignit à modifier nos allures. L'armée allemande ayant à sa charge non-seulement ses propres blessés, mais aussi la grande majorité des blessés français, il eût été injuste de ne pas lui faire une plus large part Dès lors nos dons ont été répartis par tiers, autant que possible d'égale valeur, entre les hôpitaux sédentaires français, les hôpitaux sédentaires allemands et les ambulances voisines des champs de bataille.

Nous devons citer ici les nombreux services gratuits dont nous avons bénéficié pour notre gestion. Les postes, les chemins de fer, les camionneurs ont transporté nos envois gratuitement ou à prix réduit; des locaux ont été mis généreusement à notre disposition; des travailleurs nous ont prêté sans rétribution un concours indispensable; nous avons été aidés en un mot de tous côtés et de toute manière, et c'est avec le plus vive gratitude que nous avons reçu ces précieux encouragements.

A l'époque des combats livrés aux environs de Metz, voyant le théâtre de la guerre se déplacer de l'est à l'ouest et s'éloigner de notre base d'opérations, nous eûmes la pensée de créer une deuxième agence internationale à proximité des lieux où l'on se disputait la victoire, et où tant de victimes semblaient nous appeler. Mais cette organisation rencontra d'assez grandes difficultés, et, comme son utilité nous paraissait contestable, nous n'avons pas donné suite à notre projet. La convenance d'un service international dans cette région devint cependant évidente, après la capitulation de Sedan et l'évacuation de nombreux blessés sur le territoire belge. Aussi

avons-nous vu avec beaucoup de plaisir le Comité de Bruxelles en prendre l'initiative, et rendre au nord des services analogues à ceux que nous nous efforcions de rendre au sud.

IV

Secoureurs volontaires

La manutention des secours matériels à transmettre aux belligérants n'a pas été notre seule occupation; loin de là. Les offres de services personnels, en particulier, nous ont donné beaucoup à faire. Pendant quelque temps nous avons eu de la peine à savoir quels étaient les besoins existant sous ce rapport, et, dans le doute, nous avons pris la liberté d'adresser aux comités belligérants un certain nombre de secoureurs volontaires qui voulaient partir à tout prix. La plupart ont trouvé des emplois; il est vrai que nous nous efforcions de dissuader ceux qui nous paraissaient impropres à ces fonctions, mais nous ne pouvions cependant les retenir tous. Peu à peu nous sommes arrivés à une plus saine appréciation de la ligne de conduite à suivre; nous avons reçu des instructions de France et d'Allemagne, et nous nous sommes empressés de nous y conformer.

Il régnait, au sujet de notre compétence en cette matière, les idées les plus erronées. Nous voyions par exemple affluer dans nos bureaux des gens de tous pays, qui venaient se faire enrôler dans l'*Internationale*, comme ils disaient, s'imaginant qu'il n'y avait qu'une seule et même société, fonctionnant dans les deux camps, et que nous avions qualité soit pour faire des enrôlements, soit pour diriger des compagnies sanitaires et les revêtir d'un caractère d'inviolabilité absolue, au moyen du brassard international. La nécessité de détromper les postulants et de les renvoyer à qui de droit, a été pendant quelques semaines une assez lourde besogne.

Cette question, du recrutement et de l'emploi des secoureurs volontaires, est peut-être la plus épineuse de celles avec lesquelles nous avons été aux prises, et nous n'osons nous flatter de l'avoir toujours résolue à la satisfaction de tous. Il nous a été souvent pénible

d'avoir à refroidir un zèle louable. Aussi espérons-nous que la prochaine Conférence s'en occupera, et résoudra le problème d'une manière qui permette d'utiliser sur une plus large échelle les dévouements sérieux.

V

Correspondance et renseignements

La guerre suspendant les relations postales directes entre les pays belligérants, l'échange des correspondances entre eux ne peut généralement s'opérer que par l'entremise d'agents résidant sur territoire neutre. C'est pourquoi nous avons offert, dans ce but, nos bons offices aux intéressés, avec l'espoir qu'ils en profiteraient, et nous avons été assez heureux pour voir nos prévisions réalisées.

A diverses reprises, les comités belligérants eux-mêmes ont fait passer par nos mains les messages qu'ils désiraient se transmettre l'un à l'autre, mais c'est surtout pour la correspondance des blessés ou des prisonniers avec leur famille, et vice versâ, que nous avons pu rendre de grands services. Nous avons fait passer de la sorte jusqu'à 2 ou 300 lettres par jour, sur chacune desquelles l'Agence de Bâle avait soin de coller un avis, annonçant qu'elle se chargeait de faire parvenir la réponse à son adresse.

Aux lettres vinrent bientôt se joindre des envois d'argent (50 à 60 par jour), auxquels l'Agence donnait tous ses soins pour les acheminer en mains des destinataires.

Puis arrivèrent les demandes de renseignements, qui exigèrent une organisation spéciale. De toute part on nous écrivait pour savoir ce qu'était devenu tel ou tel militaire, dont on était sans nouvelles depuis longtemps ou depuis quelque bataille à laquelle il avait dû prendre part.

En ce qui nous concerne, rien ne fut négligé pour calmer autant que possible les cruelles angoisses de tant de familles affligées. Un grand bureau central allemand ayant été fondé à Berlin pour recueillir toutes les informations possibles sur le sort des individus tués, blessés ou prisonniers, nous commençâmes par nouer des

relations étroites avec cette administration. Elle se montra disposée à nous seconder, et nous promit des copies de toutes les listes de blessés français tombés au pouvoir des Allemands. Ces listes, déposées à Bâle, devaient permettre à nos agents de satisfaire promptement, dans beaucoup de cas, la légitime curiosité de parents et d'amis alarmés, et lorqu'il s'agirait d'individus non portés sur ces listes, l'Agence était autorisée à s'adresser à Berlin, où des renseignements plus complets étaient centralisés, notamment en ce qui concernait les prisonniers valides.

Pour un très-grand nombre de cas, dans les premiers temps du moins, les recherches aboutirent à un résultat négatif, mais bon nombre d'entr'elles furent couronnées de succès, et s'il en est qui ont conduit à la constatation de pertes cruelles, souvent aussi nous avons eu la joie de pouvoir rassurer des familles sur le sort de ceux qui leur étaient chers.

Lorsque Paris eut été investi, le Comité central français, qui recevait, lui aussi, les listes dressées à Berlin, ne pouvant plus les faire connaître dans les départements, nous nous sommes décidés à les publier à Genève.

VI

Convention de Genève

Quelques personnes ont cru, à tort, que le Comité international avait autorité pour imposer aux belligérants le respect de la Convention de Genève. Notre initiative pour la conclusion de ce traité, la part active que nous avons prise aux travaux de ses rédacteurs, peuvent expliquer jusqu'à un certain point l'existence de ce préjugé, mais il est de notre devoir de le combattre et de rappeler que nous n'avons aucun contrôle légal à exercer sur la conduite des troupes en campagne. La Convention étant un contrat synallagmatique, c'est à la partie qui se prétend lésée par son inexécution, à rappeler à l'autre ses engagements, et à la traduire, en fin de compte, à la barre de l'opinion publique, seule juridiction de laquelle elle relève.

Néanmoins, nous avons le sentiment que nous aurions failli à

notre devoir et à ce que l'on était en droit d'attendre de nous, si nous n'avions pas suivi d'un œil vigilant les destinées de la Convention de Genève pendant la guerre de 1870, et si, le cas échéant, nous n'étions pas intervenus officieusement pour que les stipulations en fussent respectées.

Tel fut le motif qui, aussitôt après la déclaration de guerre, nous conduisit à faire une démarche auprès du Conseil fédéral suisse, pour qu'il obtînt des gouvernements français et allemands la promesse de se conformer, non-seulement à la Convention du 22 août 1864, mais encore à ses articles additionnels du 20 octobre 1868. Ces derniers, on s'en souvient, n'avaient point encore été revêtus des ratifications officielles qui devaient leur donner force de loi. Par une coïncidence fortuite, notre requête était prête à partir, lorsqu'une dépêche de S. E. le Président de la Confédération, nous informa que le Conseil fédéral allait adresser de Berne, aux Etats dont les armées se préparaient à la lutte, une invitation conforme à celle que nous désirions. Cette ouverture des autorités suisses fut accueillie très-favorablement et provoqua des déclarations tout à fait rassurantes.

Aussi, quelle ne fut pas notre surprise lorsque, dès les premiers engagements, nous entendîmes les belligérants s'accuser réciproquement de violer la Convention. Notre position fut même assez embarrassante, parce que, de divers côtés, on nous mit en demeure de réclamer contre ces infractions, comme si notre Comité avait été institué pour cela. Mais une extrême réserve nous était commandée par les circonstances, et nous estimions que des revendications intempestives et téméraires pourraient être plus nuisibles que profitables à la cause que nous servons. Nous nous sommes interdit, en conséquence, de prendre en mains la défense des opprimés, toutes les fois qu'il s'agissait de cas individuels, dans lesquels il était souvent difficile de discerner le vrai du faux, au milieu de versions contradictoires. Nous ne nous sommes enhardis à élever la voix, que lorsque nos réclamations devaient porter sur des faits généraux et d'une notoriété incontestable.

Deux occasions de ce genre se sont présentées, mais le moment n'est pas encore venu de divulguer ce qui s'y rapporte.

Il n'est pas admissible, d'ailleurs, que les belligérants se soient mis, de propos délibéré, en contravention avec le nouveau droit des

gens, et les actes répréhensibles qui ont donné lieu à des plaintes mutuelles ne doivent résulter que de négligences, de méprises, d'accidents involontaires ou peut-être de divergences dans l'interprétation du texte des traités. Quoi qu'il en soit, il y a, autant pour le présent que pour l'avenir, un grand intérêt à ce que, plus tard, la question soit éclaircie, et à ce qu'on sache exactement à quoi s'en tenir sur la valeur pratique de la Convention de Genève.

VII

Observations générales

Les travaux que nous venons d'esquisser ont été accomplis en grande majorité par l'Agence de Bâle. Si nous avons pu faire quelque bien, c'est donc avant tout au concours désintéressé et soutenu des membres de l'Agence, non moins qu'à leurs talents administratifs que nous le devons. Aussi tenons-nous à les remercier ici publiquement et cordialement de ce qu'ils ont fait.

Toutefois le Comité international, qui a continué à siéger à Genève, n'est point demeuré inactif. Les 27 séances qu'il dut tenir du milieu de juillet à la fin de septembre en font foi. Un local ouvert en permanence lui devint même nécessaire.

Soit que nous fussions plus connus que notre Agence, soit que l'on trouvât souvent plus commode de s'adresser à nous, nous avons eu un courant d'affaires assez important pour la transmission des dons en nature, pour les secoureurs volontaires, pour les correspondances et pour les renseignements. Mais indépendamment de cela, comme l'Agence de Bâle n'agissait que d'après nos instructions, nous avions sans cesse à étudier et à résoudre des questions de principes relatives à sa gestion, et à soutenir avec elle des rapports presque quotidiens. L'édition française de ses publications s'est faite par nos soins. Pour beaucoup de choses aussi, les Comités centraux des divers pays, nos correspondants habituels, ont eu recours à nous plutôt qu'à l'Agence. Enfin tout ce qui était relatif à la Convention de Genève concernait exclusivement le Comité lui-même.

On nous a témoigné, à plusieurs reprises, quelque étonnement de

ce que nous n'avions envoyé personne pour nous représenter sur le théâtre de la guerre; mais il est superflu d'expliquer, aux lecteurs du *Bulletin,* pourquoi nous nous en sommes abstenus. Notre place à nous n'était pas sur les champs de bataille, et les comités belligérants n'auront nullement été surpris de ne pas nous y rencontrer. Nous sommes restés là où notre devoir nous appelait, et où notre présence était réclamée par un labeur incessant.

Aurons-nous atteint le but que nous nous sommes proposé, d'être un rouage utile au centre du vaste mécanisme des sociétés de secours? Malgré notre inexpérience et les imperfections inévitables d'un premier essai, aurons-nous mérité l'approbation des amis de notre œuvre, et justifié la confiance de nos mandataires? Nous l'espérons, car déjà nous avons recueilli d'abondants témoignages de sympathie et de gratitude. Les Comités de secours, belligérants et neutres, nous ont exprimé à maintes reprises leur satisfaction. Plusieurs d'entre eux nous ont même envoyé des délégués pour conférer avec nous de leur participation à l'œuvre commune [1], et, du trône comme de la plus humble chaumière, des champs de bataille comme des hôpitaux, les accents d'une reconnaissance émue sont parvenus jusqu'à nous.

Avec de tels encouragements et le sentiment d'un devoir à remplir, on se sent fort pour rester à son poste, et persévérer jusqu'à la fin.

[1] Ces délégués ont été :
Pour Londres : M. le capitaine Furley.
Pour Madrid : M. le Dr Landa.
Pour St-Pétersbourg : M. le prof. de Huebbenet.
— M. de Baschmakoff,
Pour Milan : M. Barbieri.